

**Formation
en
e-learning**

**50€
1h**



ROCHE FORMATION
—
IMMOBILIER

À distance

La fiscalité immobilière des non-résidents

Objectifs :

Connaître les règles de détermination de la résidence fiscale, comprendre les modalités d'imposition des revenus locatifs perçus par des non-résidents, appréhender les règles applicables à l'impôt sur la fortune immobilière, maîtriser les spécificités d'imposition des plus-values immobilières.

Répondre à la loi ALUR & HOGUET et au Décret n° 2016-173 du 18 février 2016 relatif à la formation continue des professionnels de l'immobilier. Mettre à jour ses connaissances dans le cadre de la formation continue des agents immobiliers et leur action commerciale.

Profils des stagiaires et prérequis

Ce cursus s'adresse à tous les professionnels de l'immobilier, titulaires de la carte professionnelle, ainsi que ceux qui en dépendent (collaborateurs, agents commerciaux, etc...).



La fiscalité immobilière des non-résidents

Modalités techniques et pédagogiques :

L'achat du cursus de formation déclenche automatiquement l'envoi du lien de connexion sur la plateforme. La formation est accessible 24h/24, 7j/7, sur ordinateur, tablette ou smartphone, durant une période de 3 mois.

Le cursus de formation comprend un module d'apprentissage e-learning ainsi qu'un quizz final de validation des connaissances. Ce cursus permet de valider 2 heures de formation obligatoire loi ALUR. À l'issue du module d'apprentissage e-learning, le stagiaire pourra télécharger le support de cours complet.

Le cursus de formation a été élaboré par Madame Sandy DALMAS, Expert-comptable et par Maître Murielle BRAULT, Notaire. Tout au long de sa formation, le stagiaire pourra solliciter l'aide des formateurs via l'email de support : contact@roche-formation.com. Le délai de réponse moyen est de 24 à 48 heures (jours ouvrés).

À l'achèvement du cursus, lorsque le nombre d'heures de formation (2 heures) et le quizz final seront validés, le stagiaire recevra par email son attestation de formation.

Suivi et évaluation :

À l'issue du cursus, le stagiaire répondra à un quizz de validation des connaissances. Le stagiaire devra valider 70% de bonnes réponses pour terminer sa formation. Des quizz intermédiaires seront proposés au stagiaire tout au long de son parcours d'apprentissage afin de mesurer sa progression.

Plan et objectifs pédagogiques de la formation

1. La notion de résidence fiscale

- 1.1. REGLEMENTATION FRANÇAISE
- 1.2. INCIDENCE DES CONVENTIONS FISCALES

2. Imposition des revenus locatifs

- 2.1. OBLIGATIONS DECLARATIVES
- 2.2. DETERMINATION DU REVENU NET IMPOSABLE
 - 2.2.1. Les revenus fonciers
 - 2.2.2. Les revenus meublés (catégorie Bénéfices Industriels et Commerciaux)

3. Modalités d'imposition

- 3.1. Généralités sur l'impôt sur le revenu en France
- 3.2. Un taux d'imposition minimum pour les contribuables non-résidents
- 3.3. Option pour le taux moyen
- 3.4. Les contributions sociales CSG CRDS
- 3.5. Le prélèvement à la source

4. Les taxes locales

- 4.1. LA TAXE FONCIERE
- 4.2. LA TAXE D'HABITATION

5. Impôt sur la fortune immobilière (IFI)

- 5.1. GENERALITES
 - 5.1.1. Actif imposable
 - 5.1.2. Passif déductible
 - 5.1.3. Barème de l'IFI
- 5.2. SPECIFICITES DES NON-RESIDENTS
 - 5.2.1. Détermination de la base d'imposition
 - 5.2.2. Pas d'abattement pour résidence principale
 - 5.2.3. Plafonnement de l'IFI

6. Imposition des plus-values immobilières

- 6.1. GENERALITES
 - 6.1.1. Détermination de la plus-value imposable
 - 6.1.2. Calcul de l'impôt
- 6.2. SPECIFICITES DES NON-RESIDENTS
 - 6.2.1. Les contributions sociales CSG CRDS
 - 6.2.2. La désignation d'un représentant fiscal